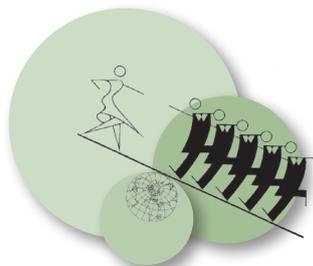


Les femmes au Parlement en 2009

Regard sur l'année écoulée



En bref : 15 années de progrès

Le Programme d'action de Beijing adopté en 1995 à la quatrième Conférence mondiale sur la femme appelait les Etats à renforcer la participation des femmes à la prise de décisions et au leadership et à faire en sorte qu'elles participent pleinement à la vie politique. A l'époque, les femmes occupaient 11,3 % des sièges parlementaires. Seules sept chambres (soit 3 %) comptaient plus de 30 % de femmes tandis que les deux-tiers des chambres parlementaires comptaient seulement 10 % de femmes, voire moins. S'agissant des postes de responsabilité, 24 femmes étaient présidentes de chambre et seuls 6,4 % des chefs d'Etat et/ou de gouvernement étaient des femmes.

Si l'on fait le bilan quinze ans plus tard, le paysage parlementaire a considérablement changé. Chaque année s'achève sur un nouveau record. Fin 2009, la moyenne mondiale de femmes dans les parlements a atteint son record absolu avec 18,8 % - soit près de 75 % de mieux qu'en 1995. Le nombre de chambres à avoir atteint l'objectif de 30 % est à présent de 44 (26 chambres uniques ou chambres basses et 18 chambres hautes), soit 16,7 % du total. A l'autre bout du spectre, le nombre de chambres comptant 10 % de femmes ou moins a diminué de moitié, passant de 141 chambres en 1995, à 71 en 2009 (27,0%).

Néanmoins, il est indéniable que l'émancipation des femmes en politique demeure difficile. Plusieurs parlements n'ont jamais compté qu'une poignée de femmes et le nombre de chambres ne comptant pas la moindre femme n'a pas tellement diminué (elles étaient 13 en 1995 et sont encore 10 en 2009). L'augmentation du nombre de femmes aux fonctions dirigeantes a été beaucoup plus lente que dans le reste du Parlement. Malgré une augmentation depuis 1995, où elles étaient 24, on ne dénombre toujours que 35 femmes à la tête de chambres parlementaires.



▲ En Afrique du Sud, une femme remplit son bulletin de vote. © AFP

REPÈRES

A l'échelle mondiale

- L'année 2009 a vu se poursuivre la progression des femmes au Parlement. La proportion de femmes dans les parlements a atteint un record historique avec une moyenne mondiale de 18,8 %.
- Lors de la Conférence de Beijing et de l'adoption du Plan d'action du même nom en 1995, les femmes occupaient 11,3 % des sièges dans les parlements. Le record d'aujourd'hui représente une progression de près de 75 % par rapport à la moyenne de 1995.
- En janvier 2010, les femmes détenaient 35 des 269 fonctions parlementaires suprêmes (soit 13,0 %) dans le monde, ce qui représente un mieux par rapport à 1995 où elles étaient 24 en tout.
- Les femmes occupent 30 % et plus des sièges dans 44 chambres parlementaires - 26 chambres basses ou uniques et 18 chambres hautes, soit six fois plus qu'en 1995, où seules sept chambres avaient atteint cet objectif.

A l'échelle régionale

- En 2009, l'Afrique a enregistré des progrès remarquables en matière de représentation des femmes. En moyenne, 29 % des sièges renouvelés dans les 10 chambres concernées ont été obtenus par des femmes, portant ainsi la moyenne globale sur le continent africain à 18,7 % à la fin 2009. En Afrique du Sud, les femmes ont remporté 43,5 % des sièges lors de l'élection de la chambre basse, ce qui fait de cette chambre la troisième au classement mondial.
- L'Europe a continué à enregistrer de bons résultats, puisque les femmes y ont obtenu 26 % des sièges renouvelés en 2009. De même, le continent américain a continué à progresser à un rythme constant, puisque 25 % des sièges sur près de 1 800 soumis à un renouvellement sont échus à des femmes.
- Dans la région arabe, les résultats de 2009 ont été mitigés. Pour la première fois, quatre femmes ont été élues au Parlement du Koweït. En revanche, aucune femme n'a été nommée au Conseil consultatif d'Arabie saoudite. Toutefois, les femmes représentent désormais 9,5 % des parlementaires de la région, soit plus du double par rapport à 1995 (4,3 %).



TABLEAU 1

Renouvellement des parlements en 2009

A. Progrès et reculs des femmes dans les chambres basses ou chambres uniques de Parlement renouvelées en 2009

Les chiffres indiquent la différence en points de pourcentage entre les femmes au Parlement en 2009 et la législature précédente.



B. Les femmes dans les chambres basses ou uniques après les renouvellements parlementaires de 2009

Pays	Nombre total de sièges	Nombre total de femmes	Pourcentage de femmes	Quotas
Afrique du Sud	400	174	43,5 %	Oui*
Islande	63	27	42,9 %	Oui*
Mozambique	250	98	39,2 %	Oui*
Norvège	169	66	39,1 %	Oui*
Argentine	257	99	38,5 %	Oui**
Allemagne	622	204	32,8 %	Oui*
Equateur	124	40	32,3 %	Oui**
Andorre	28	9	32,1 %	No
Mexique	500	141	28,2 %	Oui**
Portugal	230	64	27,8 %	Oui**
Tunisie	214	59	27,6 %	Oui*
Namibie	78	21	26,9 %	Oui*
République de Moldova	101	26	25,7 %	Non
Luxembourg	60	15	25,0 %	Oui*
Liechtenstein	25	6	24,0 %	Non
Bolivie	130	29	22,3 %	Oui**
Ouzbékistan ¹	150	33	22,0 %	Oui**
Malawi	193	41	21,2 %	Non
Bulgarie	240	50	20,8 %	Non
El Salvador	84	16	19,0 %	Oui*
Indonésie	560	102	18,2 %	Oui**
Honduras	128	23	18,0 %	Oui**
Israël	120	21	17,5 %	Oui*
Grèce	300	52	17,3 %	Oui*
Albanie	140	23	16,4 %	Oui**
République populaire démocratique de Corée	687	107	15,6 %	Non
Chili	120	17	14,2 %	Oui*
Uruguay	99	14	14,1 %	Oui*
Dominique ²	32	4	12,5 %	Non
Japon	480	54	11,3 %	Non
Monténégro	81	9	11,1 %	Non
Inde	543	58	10,7 %	Non
Antigua-et-Barbuda	19	2	10,5 %	Non
Niger	113	11	9,7 %	Oui**
Botswana ³	57	5	8,8 %	Oui*
Panama	71	6	8,5 %	Oui**
Koweït	50	4	8,0 %	Non
Jamahiriya arabe libyenne ⁴	468	36	7,7 %	Non
Maldives	77	5	6,5 %	Non
Liban	128	4	3,1 %	Non
Arabie saoudite ⁵	150	0	0,0 %	Non
Comores	33	0	0,0 %	Non
Micronésie (Etats fédérés de)	10	0	0,0 %	Non

* Un ou plusieurs partis politiques ont pris des mesures volontaires pour qu'il y ait davantage de candidates.
 ** Quota de candidates prévu par la loi.

Notes :

¹ Ces chiffres incluent les résultats du deuxième tour de scrutin tenu le 10 janvier 2010.
² Résultats provisoires au moment de la publication.
³ Les cinq femmes en question comprennent deux femmes élues au scrutin direct, deux femmes nommées et le Procureur général.
⁴ Tous les sièges sont pourvus au scrutin indirect.
⁵ Tous les sièges sont pourvus par nomination.

TABLEAU 2

Comparatif concernant les femmes parlementaires, 1995 et 2009*

1995	Vue d'ensemble	2009
11,3 %	Proportion de sièges détenus par des femmes toutes chambres confondues	18,8 %
7 sur 229 (3,0 %) • 5 chambres uniques ou chambres basses • 2 chambres hautes	Chambres comptant 30 % de femmes ou plus	44 sur 263 (16,7 %) • 26 chambres uniques ou chambres basses • 18 chambres hautes
141 sur 229 (61,6 %)	Chambres comptant 10 % de femmes ou moins	71 sur 263 (27,0 %)
13	Chambres ne comptant pas de femmes	10
24 (10,5 %)	Présidentes de chambre	35 (13,0 %)
12 (6,4 %)	Femmes chef d'Etat et/ou de gouvernement	16 (8,3 %)

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des parlements pour lesquels les données ne sont pas disponibles.

Renouvellement des parlements en 2009

En 2009, 54 chambres parlementaires ont été renouvelées dans 48 pays. Les femmes ont remporté 1 886 des 9 143 sièges à pourvoir, soit 20,6 %, comme en 2008. Parmi ces femmes, 1 804 ont été élues au scrutin direct, 70 au scrutin indirect et 12, nommées.

44 chambres franchissent la barre des 30 % de femmes et 11 dépassent les 40 %

La représentation des femmes a augmenté dans 57 % des chambres renouvelées en 2009. Dix chambres ont atteint les 30 % de femmes ou plus avec ces renouvellements, ce qui porte à 44 le nombre de chambres à avoir franchi le seuil critique - soit cinq de plus qu'un an auparavant. Trois chambres ont dépassé les 40 % de femmes - les chambres basses ou uniques de l'Afrique du Sud et de l'Islande et la chambre haute de la Bolivie. Les chambres comptant plus de 30 % de femmes sont diverses et variées. Elles sont 16 en Europe, 13 sur le continent américain, 11 en Afrique, et quatre dans la région Asie-Pacifique. La Bolivie et l'Equa-

teur ont fait leur entrée dans ce groupe en 2009 après avoir adopté des quotas électoraux en faveur des femmes assortis de dispositifs contraignants. Plusieurs chambres basses ont pratiquement atteint l'objectif, au Mexique, en Namibie et au Portugal.

Stagnation et reculs dans 40 % des chambres renouvelées en 2009

Si la part globale de sièges occupés par des femmes a augmenté en 2009, lorsque l'on considère les résultats de plus près, il apparaît que ces progressions s'accompagnent aussi de stagnations, voire de reculs dans certains parlements. Dans neuf des chambres renouvelées (soit 17 %), le nombre de femmes est resté inchangé. Pire, des reculs ont été enregistrés dans 14 chambres (26 %) où le nombre de femmes a diminué par rapport au renouvellement précédent.

Trois des renouvellements de 2009 n'ont porté aucune femme à la législature, en Arabie saoudite, aux Comores et dans les Etats fédérés de Micronésie. Aux Comores, une seule femme a jamais été élue au Parlement. Dans les Etats fédérés de Micronésie, les seuls du Pacifique à avoir élu des parlementaires en 2009, aucune femme ne s'est jamais présentée aux élections législatives. De même, il n'y a jamais eu de femme au Conseil consultatif de l'Arabie saoudite, où tous les membres du Conseil sont nommés par le Roi et où le suffrage universel n'existe pas. Cela fait maintenant six ans que 40 % des renouvellements donnent lieu à une stagnation voire un recul de la proportion de femmes.

Des hauts et des bas dans les régions

L'Afrique subsaharienne a enregistré une progression remarquable en 2009. En moyenne, près de 30 % des sièges des 10 chambres renouvelées sont échus à des femmes, portant ainsi la moyenne régionale à 18,7 % à la fin de l'année, soit près de deux fois plus qu'en 1995, où la moyenne était



▲ En Bolivie, des femmes vérifient les listes électorales. © AFP

de 9,8 %. L'Afrique du Sud est le pays qui a obtenu les meilleurs résultats, puisqu'elle a élu 43,5 % de femmes à sa chambre basse, après l'adoption par le Congrès national africain d'un quota de 50 % de femmes sur les listes de scrutin, selon le principe de l'alternance un homme, une femme. L'Afrique du Sud se hisse ainsi au troisième rang du classement mondial. Le Mozambique a lui aussi continué à faire de grands progrès, en élisant 39,2 % de femmes. En Afrique australe, le Malawi et la Namibie ont également tenu des élections qui ont porté dans les deux cas plus de 20 % de femmes à la chambre. Inversement, le Botswana et le Niger, de même que la chambre haute de la Mauritanie, ont marqué le pas. Dans chaque cas, les femmes ont perdu deux ou trois sièges.

La progression constante observée en **Europe** durant la dernière décennie s'est globalement confirmée avec les 14 renouvellements de chambres basses ou uniques de 2009, lors desquels les femmes ont remporté en moyenne 26 % des sièges. Ces résultats portent à 21,4 % la moyenne régionale de femmes dans les parlements, soit huit points de mieux qu'en 1995. La plus grande hausse est celle de l'Islande, où le Parlement compte la plus grande proportion de femmes de son histoire. Le succès des partis de gauche, qui s'étaient dotés de quotas pour assurer la représentation des femmes, a permis à la législature de devenir à 42,9 % féminine, ce qui permet au Parlement islandais de se placer en cinquième position au classement mondial. L'Islande est suivie de près par la Norvège avec 39 % de femmes, puis par l'Allemagne et Andorre, qui comptent toutes deux 32 % de femmes. De nouvelles dispositions électorales sont entrées en vigueur au Portugal, qui obligent les partis politiques à présenter

au moins un tiers de femmes, faute de quoi ils s'exposent à des sanctions financières. La proportion de parlementaires femmes est ainsi passée à près de 28 %. Il n'y a pas eu de recul en Europe, quoiqu'en Bulgarie et au Liechtenstein la proportion de femmes parlementaires soit demeurée inchangée par rapport aux élections précédentes.

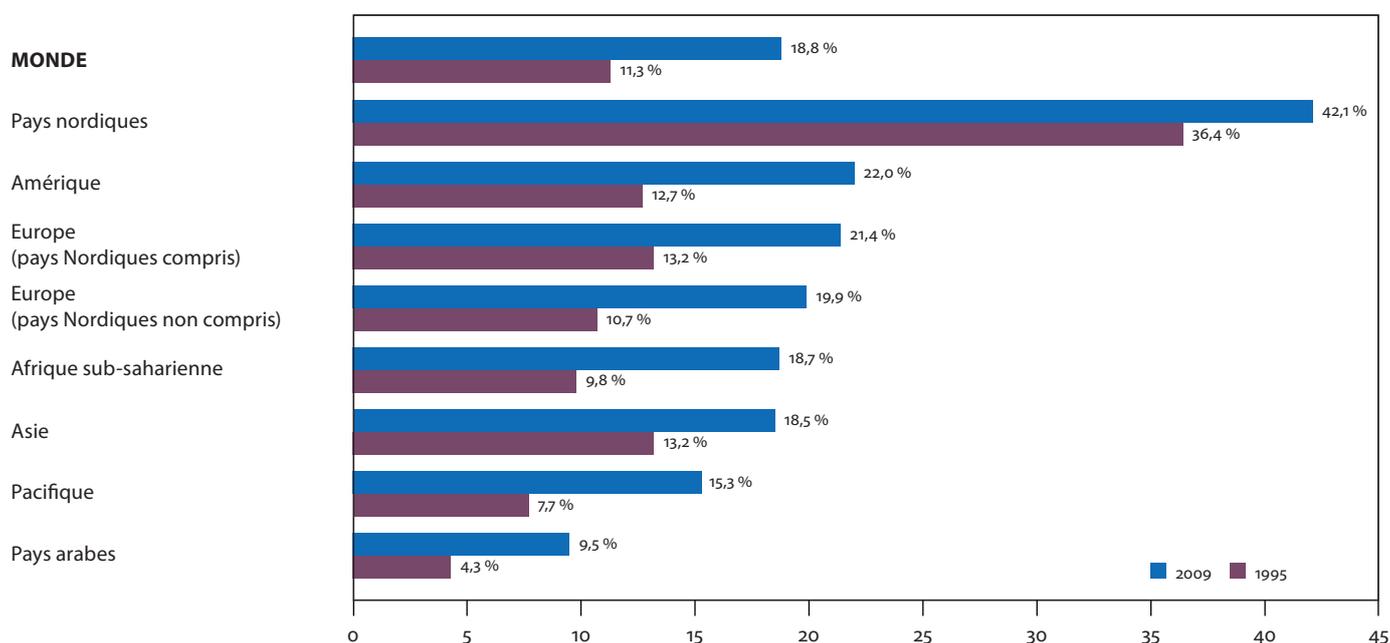
En 2009, 17 chambres ont été renouvelées sur le **continent américain**. Les femmes y ont remporté 25 % des sièges à pourvoir. Elles détiennent en tout 22 % des sièges de la région, ce qui représente une amélioration de près de 10 points par rapport à 1995. Outre les progrès remarquables de la Bolivie, l'Argentine a élu 38,5 % de femmes à sa chambre basse et 34,7 % à sa chambre haute, grâce notamment aux quotas électoraux. L'Equateur a lui aussi fait des progrès par rapport à la dernière fois, avec sept points de mieux, grâce à un règlement électoral faisant obligation aux partis politiques d'augmenter de cinq points de pourcentage la proportion de femmes présentés dans les listes électorales. Toutefois, six chambres basses ou uniques ont enregistré une stagnation ou un recul. La plus importante régression de tous les renouvellements de 2009 est celle du Panama où les femmes ont fait les frais d'une réforme électorale qui a entraîné une réduction du nombre de sièges parlementaires, rendant plus âpre la compétition entre parlementaires sortants.

La progression a été beaucoup plus lente en **Asie** et le nombre de scrutins législatifs plus réduit dans la région en 2009. Les femmes n'ont obtenu que 14 % des sièges à pourvoir dans les cinq chambres renouvelées. La moyenne globale de la région s'établit à 18,5 %, ce qui représente tout juste 5 points de mieux qu'en 1995. L'Indonésie est celle qui a enregistré la plus forte hausse en 2009, avec une proportion de

TABLEAU 3

Moyennes mondiale et régionales des femmes au Parlement, 1995 et 2009

Situation en décembre de chaque année, toutes chambres confondues





▲ Au Koweït, les quatre femmes élues assistent à la séance d'inauguration du Parlement. © AFP

femmes qui est passée de 11 à 18 %. Les modifications apportées à la réglementation électorale exigent notamment que les partis politiques placent les femmes sur leurs liste de telle sorte qu'elles aient une chance d'être élues; ceci étant, tous les partis ne se sont pas conformés à ce principe. Un recul a été enregistré lors des premières élections pluralistes des Maldives où la proportion de femmes a reculé de plus de cinq points.

Dans la **région arabe**, sept parlements ont été renouvelés. Les femmes y ont obtenu 8,7 % des sièges, ce qui cadre avec la moyenne globale de la région. La plus grosse amélioration a été celle de la chambre basse de la Tunisie, où les femmes ont remporté 27 % des sièges. Au Koweït, quatre femmes ont été élues à la chambre qui compte 50 membres. C'est la première fois que des femmes sont élues au Koweït. Leur élection fait suite à une longue lutte pour le droit de vote des femmes, qui n'a été acquis qu'en 2005 et à deux scrutins décevants, en 2006 et 2008, lors desquels aucune candidate n'avait été élue. Il s'agit là, en outre, du plus grand nombre de femmes élues au scrutin législatif direct dans un pays membre du Conseil de coopération du Golfe - région où les femmes ont du mal à se faire élire au scrutin direct. En Jordanie et en Libye, la proportion de femmes élues est demeurée inchangée par rapport aux élections précédentes. En Arabie saoudite, le Roi a renouvelé le Conseil consultatif, mais n'a pas retenu de femmes.

Facteurs déterminants : les systèmes électoraux, les quotas et les partis politiques

Le présent état des lieux montre que les résultats en matière d'accès des femmes au Parlement diffèrent beaucoup selon les pays et les régions. Si les facteurs politiques et socioculturels sont importants, les facteurs les plus déterminants pour améliorer l'accès des femmes au Parlement sont les

TABLEAU 4

Les femmes dans les chambres hautes de parlement en 2009

Pays	Total	Nombre total de femmes	Pourcentage de femmes	Variation en points de pourcentage par rapport au dernier scrutin
Bolivie	36	15	41,7 %	▲ 38.0
Antigua-et-Barbuda	17	5	29,4 %	▲ 11.8
Chili	38*	5	13,2 %	▲ 9.0
Gabon	102	18	17,6 %	▲ 4.5
Uruguay	30	4	13,3 %	▲ 3.3
Argentine	72*	25	34,7 %	▲ 1.4
Maroc	270*	6	2,2 %	▲ 1.1
Jordanie	55	7	12,7 %	◀▶ 0.0
Mauritanie	56*	8	14,3 %	▼ -3.6
Afrique du Sud**	54	16	29,6 %	▼ -3.7
Haïti	29*	2	6,9 %	▼ -6.4

* La chambre a fait l'objet d'un renouvellement partiel en 2009. Ces chiffres ont trait à la composition globale de la chambre après le renouvellement.

** Ce chiffre ne tient pas compte des 36 délégués nommés sur une base ad hoc et tournante. La proportion de femmes est donc calculée sur la base des 54 sièges permanents.

- Soixante-seize des 187 parlements du monde sont bicaméraux et se composent donc d'une chambre haute et d'une chambre basse.
- Au 31 décembre 2009, les femmes occupaient 17,6 % des sièges dans les chambres hautes, comme un an auparavant.
- En 2009, 759 sièges répartis dans 11 chambres hautes ont été renouvelés. Les femmes en ont obtenu 113 - soit 15 % en moyenne. Deux-tiers de ces sièges faisaient l'objet d'un scrutin direct et un tiers d'une nomination ou d'un scrutin indirect.
- La Bolivie a enregistré l'une des plus fortes progressions en matière de représentation des femmes à l'issue d'un seul scrutin. Les femmes ont en effet obtenu 15 des 36 sièges (soit 41,7 %), ce qui représente une augmentation considérable par rapport à l'élection sénatoriale précédente lors de laquelle une seule femme avait été élue (3,7 %). La réforme du système électoral bolivien a vu l'instauration d'un quota obligatoire destiné à augmenter le nombre de femmes sur les listes de scrutin, ainsi qu'une obligation en termes de placement qui veut que les femmes apparaissent sur les listes à des positions éligibles. En outre, le Sénat est passé de 27 sièges à 36.
- Des augmentations ont été enregistrées à Antigua-et-Barbuda, en Argentine, au Chili et en Uruguay, pour le continent américain, et au Gabon, pour l'Afrique. La Jordanie n'a pas bougé, tandis que l'Afrique du Sud, Haïti et la Mauritanie ont accusé des baisses.

dispositions relatives au mode de scrutin, l'application de quotas électoraux en faveur des femmes et les mesures prises par les partis politiques.

L'incidence des quotas transparait dans tout ce document. Sur les dix pays ayant enregistré les meilleurs résultats en

Les présidentes de parlement

Situation au 1er janvier 2010 :

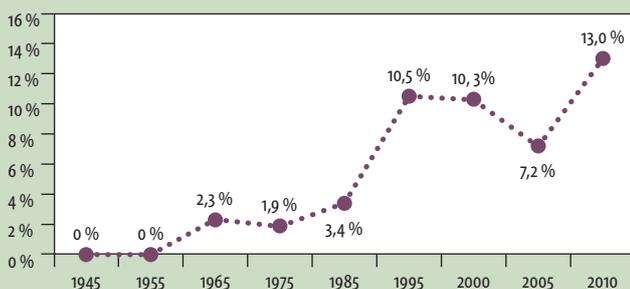
35 des 269 présidences de chambre (13,0 %)

Au 1er janvier 2010, les femmes occupaient 35 des 269 présidences de chambres parlementaires (13,0 %) dans le monde, pratiquement deux fois plus qu'en 2005, où elles n'étaient que 18. Cette fonction est importante car il s'agit de la plus haute dans la hiérarchie parlementaire. Les femmes se frayent peu à peu un chemin vers ces postes qui étaient traditionnellement réservés aux hommes. Outre qu'ils facilitent les délibérations en structurant les débats entre groupes politiques rivaux, les présidents de chambres sont bien placés pour appeler l'attention, en dehors de la chambre, sur les inégalités entre hommes et femmes et promouvoir les intérêts des femmes.

En 2009, plusieurs pays ont porté pour la première fois une femme à la tête d'une chambre parlementaire : la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, la Bulgarie, le Gabon, le Ghana, l'Inde et la Lituanie.

FIGURE 1

Evolution du nombre de présidentes de chambre, 1945-2010 (janvier de chaque année)



25 présidentes de chambres uniques ou chambres basses de parlement

Albanie (Parlement); Antigua-et-Barbuda (Chambre des représentants); Autriche (Conseil national); Bosnie-Herzégovine (Chambre des peuples); Botswana (Assemblée nationale); Bulgarie (Assemblée nationale); Dominique (Assemblée); Estonie (Parlement); Etats-Unis d'Amérique (Chambre des représentants); Gambie (Assemblée nationale); Ghana (Parlement); Inde (Chambre du peuple); Islande (Parlement); Lesotho (Assemblée nationale); Lituanie (Parlement); Ouzbékistan (Chambre législative); Pakistan (Assemblée nationale); Pays-Bas (Chambre des représentants); Roumanie (Chambre des députés); Rwanda (Chambre des députés); Sainte-Lucie (Assemblée); Serbie (Assemblée nationale); Suisse (Conseil national); Turkménistan (Assemblée); Venezuela (Assemblée nationale).

10 présidentes de chambres hautes de parlement

Antigua-et-Barbuda (Sénat); Bahamas (Sénat); Belize (Sénat); Gabon (Sénat); Grenade (Sénat); Royaume-Uni (Chambre des Lords); Sainte-Lucie (Sénat); Suisse (Conseil des Etats); Swaziland (Sénat); Zimbabwe (Sénat).

2009, c'est-à-dire ceux qui ont dépassé les 30 % de femmes au Parlement, neuf appliquent des quotas sous une forme ou une autre. La proportion moyenne de femmes élues dans les pays appliquant des mesures spéciales est de 27 %, contre 13,8 % dans les autres pays. En outre, à l'échelon planétaire, plus de 80 % des 44 chambres qui ont dépassé les 30 % de femmes appliquent une forme ou une autre de quotas pour favoriser la représentation des femmes.

L'autre facteur institutionnel influant sur la représentation des femmes est le mode de scrutin. Les femmes sont ainsi élues en bien plus grand nombre au scrutin proportionnel qu'au scrutin majoritaire, comme le montrent les renouvellements de 2009 :

- Dans les 24 scrutins proportionnels qui ont eu lieu en 2009, les femmes ont remporté en moyenne 26 % des sièges à pourvoir. Des quotas ont aussi été appliqués dans la majorité de ces scrutins, de manière à renforcer la proportion de candidates, ce qui comprend aussi bien les quotas appliqués à titre volontaire par les partis politiques que les quotas prévus par la loi et assortis de mécanismes contraignants.
- Dans les neuf chambres élues au scrutin mixte, qui associe représentation proportionnelle et scrutin majoritaire, les femmes ont remporté 24,6 % des sièges. Dans sept de ces élections, des quotas ont été appliqués au scrutin proportionnel.
- Enfin, dans les 13 chambres élues au scrutin majoritaire, les femmes ne totalisent que 13,2 % des sièges - moitié moins qu'à la proportionnelle. L'une des plus grandes difficultés avec le scrutin majoritaire est d'appliquer des quotas électoraux.

Les systèmes électoraux ne déterminent pas à eux seuls le degré de représentation des femmes, mais ils sont importants puisqu'ils peuvent être modifiés pour la mise en œuvre de mesures spéciales. Les dispositions électorales en faveur des femmes et la volonté politique au plus haut niveau sont fondamentales pour corriger les déséquilibres constatés dans les parlements du monde entier.

© Union interparlementaire 2010

ISSN 1993-520X

Union interparlementaire

5 Chemin du Pommier, CH - 1218 Le Grand-Saconnex
Genève, Suisse

Téléphone : +41 22 919 41 50

Fax : +41 22 919 41 60

Courriel : postbox@mail.ipu.org

Site web : www.ipu.org

Mise en page : Rick Jones

Imprimé par Brailly